

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1829

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 18

I. – À l’alinéa 47, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.